
Ode composée par Pastoret et Bonnet, de Montauban, pour l'inauguration des bustes de Brutus, Le Peletier et Marat, en annexe de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Ode composée par Pastoret et Bonnet, de Montauban, pour l'inauguration des bustes de Brutus, Le Peletier et Marat, en annexe de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 264-265;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34696_t1_0264_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXES AU N° 2

a

[*Hymne à la Raison, chanté dans le temple de la Raison, à Montauban, 10 frim. II*] (1)

Paroles de PASTORET. Musique de BONNET.

Tombez, tombez, Trônes des Rois !
Croulez, Autels de l'Imposture !
La Raison parle; enfin sa voix
Rend l'Univers à la Nature.

Comment ce feu pur et sacré
S'obscurcit-il chez nos ancêtres ?
Comment fut-il dénaturé ?
Ils eurent des Rois et des Prêtres.

Ces fléaux de l'humanité,
Armés d'orgueil et de puissance,
Entourèrent la Vérité
Des nuages de l'Ignorance.

L'homme, enchaîné par leur pouvoir,
Ferma les yeux à la lumière;
Devant le sceptre et l'encensoir
Courba son front dans la poussière.

Les Peuples abrutis, rampans
Dans l'oubli de leurs droits antiques,
S'égorèrent pour leurs Tyrans,
Pour des Dieux vains et chimériques.

La Liberté n'exista plus;
La Raison se vit avilie;
Cet Univers fut sans vertus;
Et la nature ensevelie.

Mais, quels accens frappent mon cœur ?
Qu'à ce cri le monde s'éveille :
C'est la Raison : pour leur bonheur,
Que les mortels prêtent l'oreille.

LA RAISON

Peuples ! à l'éclat de mes feux,
Que l'Univers entier s'épure :
Soyez libres, soyez heureux,
C'est le décret de la Nature.

Eveillez-vous; de vos Tyrans
Exterminez enfin la race :
Brisez vos fers, il en est tems;
De la terre changez la face.

Pour vous dégrader par leurs lois,
Vos lâches et superbes maîtres,
Les Prêtres soutenoient les Rois,
Et les Rois défendoient les Prêtres.

Je viens enfin porter le jour
Sur leurs ineffables chimères :
La vérité fuit le détour;
L'erreur s'entoure de mystères.

(1) F^{17A} 1009^A, pl. 4, p. 1828. Imp. par ordre de la Sté popul., chez Ch. Crosilhes, Montauban .

Ranimez donc votre vigueur;
Oui, cédez aux traits de mes flammes;
S'ils ont régné par la terreur,
Ce n'est qu'en flétrissant vos âmes.

Vos misères font leur bonheur;
Votre faiblesse, leur puissance;
Votre bassesse, leur grandeur;
Votre aveuglement, leur science.

b

[*Ode sur l'inauguration des bustes de Brutus, Le Peletier et Marat à la Sté popul. de Montauban, 30 niv. II*]

Paroles de PASTORET. Musique de BONNET.

Venez, aux accens de ma voix,
Venez enflammer mon génie,
Amour brûlant de la Patrie !
Horreur éternelle des Rois !
Je chante vos tristes victimes,
BRUTUS, MARAT, LE PELLETIER :
Que mon cœur soit votre foyer,
Ainsi que leurs âmes sublimes.

BRUTUS ! non, la nuit du tombeau
N'a point dévoré ta mémoire :
Les crimes des Rois à ta gloire
Ajoutent un éclat nouveau.
Ton ombre sacrée, immortelle,
Errant sur ce vaste Univers,
Voit tous les Peuples dans les fers.
BRUTUS ! quelle douleur pour elle !

Elle voit le Trône et l'Autel,
Le Despotisme et l'Imposture
Flétrir la raison, la nature,
L'homme, la terre, au nom du ciel;
Rome à des Prêtres asservie;
Les droits du Peuple méconnus :
Quels affreux objets pour BRUTUS,
Pour le Père de la Patrie !

Chère ombre ! calme ton effroi :
A sa honte laisse le Tibre,
Viens sur ces bords; la France libre
T'offre un séjour digne de toi.
Vois-tu ce Sénat de vrais Sages,
L'oracle de la vérité,
Le Père de la Liberté ?
Il est digne de tes hommages.

La France a proscrit ses Tarquins :
Elle rend sa noblesse à l'homme;
Elle a des Brutus comme Rome;
Qu'elle ait de plus heureux destins
Les Rois sur leurs trônes pâlissent;
Le Sacerdoce est alarmé;
L'Univers contr'elle est armé
Par les tyrans qui l'avalissent.

Leur ligue effrayée a recours
A la trahison la plus noire :
C'est sur le char de la Victoire
Que BRUTUS termina ses jours :
Mais au midi de leurs années,
Et LE PELLETIER et MARAT,
Par le plus lâche assassinat,
Ont vu trancher leurs destinées.

Frémissez tous, Peuples divers !
Cs cœurs dignes d'honneurs suprêmes,
Ces Héros sont morts pour vous-mêmes,

Pour la cause de l'Univers.
Voyez vivre dans leurs ouvrages,
La flamme de la Liberté :
Du code de l'humanité
Leur plume a rétabli les pages.

Oùï, Peuples ! ils sont morts pour vous ;
Et vous servez le vœu perfide
Des Rois dont le fer homicide
Les a fait tomber sous leurs coups !
Quand la liberté vous rappelle
A votre origine, à vos droits,
Vous osez, esclaves des Rois,
Vous osez vous armer contr'elle !

Faut-il retracer les horreurs
Dont ils ont inondé la terre ?
Vous peindre l'infemale guerre
Contre vous servant leurs fureurs ?
Offrir à vos yeux, d'âge en âge,
Le cours de leurs iniquités,
Et tous les Trônes cimentés
Par les meurtres et le carnage ?

Les annales de l'Univers,
Des forfaits de ses Rois empreintes,
Du sang de ses Peuples sont teintes ;
Et vous n'osez briser vos fers !
Et votre lâcheté seconde
Ces brigands, ces tigres affreux,
Contre les efforts généreux
D'un Peuple bienfaiteur du monde.

Rassurez-vous, manes chéris !
Manes illustres et sublimes !
Par le triomphe de leurs crimes
Vos lauriers ne sont point flétris.
Que la Liberté parle, ordonne :
Les Français volent aux combats ;
L'ennemi fuit devant leurs pas,
Ou la Victoire les couronne.

Dans son sanctuaire immortel
Ils s'entourent de vos images :
Elles seront dans tous les âges,
L'objet d'un culte solennel ;
Et la gloire de la Patrie,
Et l'amour d'un Peuple enchanté,
Et l'appui de la Liberté,
Et l'effroi de la tyrannie.

II

ANNEXE AU N° 58

[P.V. d'élection des députés de Saint Domingue.
Séance du 23 sept. 1793] (1)

En exécution de la proclamation du commissaire civil Sonthonax, en date du 12 courant ;

La majorité des électeurs des paroisses de la province du Nord de St Domingue qui ont été nommés dans les diverses assemblées primaires, conformément à la susdite proclamation se trouvant réunis dans une des salles de la maison, dites ci-devant, le Gouvernement, où la municipalité tient ses séances, à l'effet de procéder à la nomination de six députés et trois suppléants à envoyer à la Convention nationale,

(1) Dm 359.

pour la province du Nord, suivant le décret de l'Assemblée nationale du 22 août 1792.

Les dits citoyens se sont d'abord formés en assemblée, sous la présidence du citoyen Chaviteau, comme plus ancien d'âge, et ont pris pour secrétaire le citoyen Richebourg, le plus ancien d'âge après lui.

Ensuite il a été procédé à la vérification des pouvoirs des divers électeurs présents, et l'assemblée consultée sur la légalité des dits pouvoirs a décidé unanimement qu'ils étaient en bonne et due forme.

Un membre en cet endroit a observé qu'il manquait quelques électeurs qui, peut-être, avaient été retenus ou retardés par quelque cause extraordinaire, et il a proposé, quoique l'article 5 de la Proclamation ci-dessus relatée, porte que les électeurs procéderont ce jour, en quelque nombre qu'ils se trouvent, à la nomination des dits députés et suppléants; de différer et remettre ladite nomination jusqu'à demain 9 heures du matin, à l'effet de donner auxdits électeurs qui manquent à la présente assemblée, le temps de se rendre. L'assemblée, à l'unanimité a accepté ladite proposition, et a décidé que vu l'article de la proclamation qui est formel et positif, il serait envoyé au citoyen commissaire civil une députation à l'effet de lui soumettre l'objet de ladite proposition. En conséquence le citoyen président a nommé pour cette députation les citoyens Rouge et J. L. Desgrieux, lesquels ayant accepté leur mission, sont partis de suite pour se rendre à la commission civile, et lesdits députés de retour ont rapporté que le citoyen commissaire civil avait approuvé que la nomination à faire des députés et suppléants à la Convention nationale fût renvoyée à demain, et que même, il avait donné à cet égard son autorisation par écrit, laquelle ils ont représentée au président qui en a fait donner lecture par le secrétaire de l'assemblée séante, d'après quoi elle a été annexée au présent procès-verbal pour recours.

Et tous les électeurs ici présents se sont tenus pour bien avertis de se trouver ici demain matin à huit heures.

Fait et arrêté les jour, mois et an susdits, ainsi signé à la minute, Chaviteau (présid.), Richebourg (secrét.).

Et advenant le 24^e jour desdits mois et an, 9 heures du matin, sous la même présidence du citoyen Chaviteau et du secrétaire Richebourg, il a été procédé à la vérification des pouvoirs de plusieurs électeurs qui sont arrivés depuis hier laquelle vérification n'a éprouvé aucune réclamation.

Un membre a observé que le sujet de l'assemblée n'étant que pour le plus grand bien de la chose publique, il convenait de procéder à l'élection des députés toutes les portes ouvertes, afin que le public pût être témoin des opérations desdits électeurs, ce qui a été unanimement agréé et ensuite exécuté.

Ensuite il a été procédé, par la voie du scrutin, à la nomination du président de l'assemblée, et dépouillement fait du scrutin par des scrutateurs provisoires, choisis par l'ancienneté d'âge, il en est résulté que le citoyen Rouge a réuni la majorité absolue pour la place de président, lequel, en acceptant ladite place, a prêté entre les mains du président d'âge, le serment d'être fidèle à la République française et de remplir avec fi-